



Déclaration liminaire du 18 Juin 2025
***Commission d'Avancement des Personnels à Statut
Ouvrier***
CAPSO Mixte N°1 Du CMG de METZ

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En ce jour de commémoration du 18 juin, entendez l'appel lancé par notre organisation syndicale.

Un appel pour les travailleurs de l'ombre que sont les ouvriers de l'état quant à la valorisation du mérite, à la pleine reconnaissance de leurs expertise technique et engagement indispensables pour faire face aux multiples défis opérationnels dans un contexte international tendu.

Leur reconnaissance et leur valorisation qui doivent au nom de la réglementation, de l'équité, des règles de bienséance passer par une prise de décisions collégiales avec concertation de la **CFDT Défense** qui reste une organisation syndicale représentative. La revendication de ce principe visant à contribuer à l'instauration d'un climat de confiance, d'échanges, afin de s'assurer d'un dialogue renforcé, construit, tendant à réduire leurs préoccupations. Leurs préoccupations que l'administration ne peut ignorer dans les domaines de l'attractivité et de la fidélisation et qui doivent aussi vous alarmer en termes d'iso-effectifs et d'organisation.

Un appel qui fait écho concernant une préoccupante augmentation des démissions. Les chiffres au niveau national sont alarmants : 36 démissions en 2021, 69 en 2022, 90 en 2023, principalement dans la profession MCO aéronautique. Un appel peu audible quant aux mesures insuffisantes en dépit de certaines récentes évolutions pour l'avancement en terme de perspective d'évolution professionnelle et de rémunération. La question des rémunérations restant un sujet préoccupant et appelant des mesures correctives urgentes.

Un langage des signes pour les règles d'embauche et d'essai en évolution, annonceurs d'une simplification d'un processus mais imposant une vigilance accrue en termes de qualité et de pertinence des évaluations.

La problématique des travaux insalubres, où l'interprétation restrictive et incohérente de certains CMG, d'un texte vieux de 55 ans sert de prétexte pour le rejet de dossiers légitimes et nous laissant sans voix. La clarification des critères d'attribution et une harmonisation des pratiques sur le plan national seraient de bon ton.

Pour finir, la **CFDT Défense** prend acte concernant l'offre de service du CMG de Metz et spécifiquement son fonctionnement, des propositions formulées destinées à améliorer son offre de services. Elle insiste sur la nécessité de maintenir le CMG comme interlocuteur unique pour toute la chaîne d'emploi, tout en simplifiant les procédures administratives et en formant adéquatement les gestionnaires de proximité.

En conclusion, Monsieur le Président, la **CFDT Défense** rappelle son attachement à un dialogue social de qualité et sa détermination à défendre les intérêts des personnels à statut ouvrier. Ces femmes et ces hommes qui par leur expertise et leur engagement contribuent chaque jour à la réussite des missions du ministère des Armées et méritent une reconnaissance à la hauteur de leur contribution ou investissement.

Nous vous remercions de votre attention.

La délégation CFDT Défense